

COMMUNAUTÉ D'AC DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022 Affiché le ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_164-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 30 juin 2022

Délibération n° 14

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

<u>Date</u> <u>de</u> <u>la</u> <u>Convocation</u>: vendredi 24 juin 2022

Nombre d conseillers en exercice : 95

Date de publication au recueil des actes administratifs :

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s:

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rédacteur : Sandrine BLANC Transports

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Objet: Mobilité-en-Velay - Comité des Partenaires : désignation de IP : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_164-DE

Rapporteur: Jean-Paul BRINGER

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat),

Vu l'article L.1231-1 et L.1231-1-1 du Code des Transports identifiant les collectivités territoriales et leurs groupements comme les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) compétentes sur leurs ressorts territoriaux en matière de transport régulier, à la demande, scolaire, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire. Le rôle des AOM a évolué du simple concours au développement à la possibilité d'organiser des services relatifs aux mobilités actives et aux usages partagés des véhicules,

Le comité des partenaires est prévu à l'article L.1231-5 du Code des transports. La composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par l'autorité organisatrice (AOM). C'est une instance constituée à minima de représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Le comité des partenaires doit être consulté pour avis avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place et, avant toute instauration ou évolution du taux de reversement destiné au financement des services de mobilités et avant l'adoption de leur plan de mobilité.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité doit désigner les représentants composant ce comité des partenaires.

La composition proposée est la suivante :

- Un collège de représentants d'élus composé :
 - du Président de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA),
 - du Vice-Président délégué à la Mobilité et aux Transports,
 - de trois élus communautaires :
 - . le Vice-Président délégué aux Finances,
 - . le Vice-Président délégué à l'Économie Sociale et Solidaire,
 - . le Vice-Président délégué au Développement Économique et au Numérique.
- Un représentant du Conseil de Développement,
- Un collège de représentants des employeurs :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - Chambre de Métiers,
 - Chambre d'Agriculture,
- Un collège de représentants des Usagers :
 - FNAUT,
 - APF,
 - Club cycliste,
 - UFC Que Choisir,
- Un collège de représentants des habitants composé :
 - de trois personnes tirées au sort suite à un appel à candidatures,
 - d'associations de quartier sur le territoire (Val-Vert, Guitard...),
- Un représentant de la Région en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Région (AOMR)

Le comité des partenaires se réunira sur convocation de son Président au moins une fois par an, selon un ordre du jour fixé par son Président et émettra un simple avis. Les modalités de fonctionnement dudit comité seront déterminées dans le règlement intérieur qu'il adoptera lors de sa première réunion.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_164-DE

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création du comité des partenaires ;
- de désigner comme représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Comité des partenaires :
- le Président de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA).
- le Vice-Président délégué à la Mobilité et aux Transports,
- le Vice-Président délégué aux Finances,
- le Vice-Président délégué à l'Économie Sociale et Solidaire,
- le Vice-Président délégué au développement Économique et au Numérique.

Les candidatures ci-dessous se sont présentées :

- Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Président de la R.T.C.A.
- Monsieur Jean-Paul BRINGER, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de la Mobilité
- Monsieur Roland LONJON, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé des Finances,
- Monsieur Thierry MOURGUES, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Monsieur Laurent WAUQUIEZ Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé du Développement Économique et du Numérique.

Conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n° 2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le Président propose un vote à main levée.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité, Eau et Environnement du 16/06/2022

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE la création du comité des partenaires,

 DÉCIDE
à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au Comité des partenaires,

- DÉSIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Comité des partenaires :

d'agglomération

- Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté du Puy-en-Velay, Président de la R.T.C.A.
- Monsieur Jean-Paul BRINGER, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de la Mobilité
- Monsieur Roland LONJON, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé des Finances,
- Monsieur Thierry MOURGUES, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Monsieur Laurent WAUQUIEZ Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé du Développement Économique et du Numérique.

VOTE: UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Ve

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_164-DE